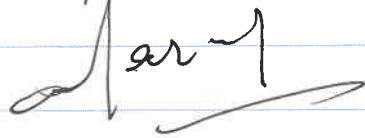


Il pénalise ce site touristique ainsi que tous ses habitants.

La procédure qui est mise en œuvre mérite toute votre attention, étant parfaitement programmée par l'état et par les différents services qui aideront à sa réalisation.

Monique MARCY



Observation N° 2:

Refus du percement Rue du Roy [Jardin de l'Ér Rouge].

- Raisons: Bon état du lieu en l'état.

Jeune Couple ayant 2 enfants → besoin de tout le jardin.

Historiquement, ce lieu était occupé par 1 grange (XX^e s)

carte postale jointe = espace clos à maintenir aussi

Rue de la Plume, d'accord pour une réhabilitation mais pas qu'à des fins locatives.

→ laisser 1 maison patrimoniale à titre historique, mémoire, pédagogie, tourisme. Maison classée du XIII^e cheminée classée

→ habitat mixé pour que les propriétaires s'impliquent, entretiennent l'espace local.

Δ aux nuisances [bruit, dégradations, vandalisme dans un espace laissé, vacant, secret]. Déambulation possible qu'en journée - clôture le soir - grille à prévoir pour protéger cet espace.

Monique Bouyssou

Pièce jointe: Carte postale Rue du Roy